

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Nombre de membres : En exercice : 9 Présents : 7 Votants : 8 POUR : 8 CONTRE : / ABSTENTION : /	L'an deux mille vingt-deux Le 05 avril à vingt heures La Commission administrative de la commune de CERNEX, dûment convoqué, s'est réunie en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire, Vincent TISSOT. Date de convocation : Le 29 mars 2022 Secrétaire de séance : Virginie JACOTTET
Présents : Vincent TISSOT, Odette LAUDE, Virginie JACOTTET, Estelle SIMONIN, Valérie JIGUET, Jeanne LHOMME-CHOULET, Bruno FONTANA Absent(e)(s) avec procuration : Delphine BACHELLERIE Absent(e)(s) sans procuration : Anne Marie VENAUT	

Délibération n° D22-04

Objet : APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF C.C.A.S. de 2022

Monsieur le Président présente aux membres du Centre Communal d'Action Sociale de la Commune de CERNEX le Budget Primitif 2022.

Vu le tableau du budget principal primitif 2022 dont les dépenses et recettes de fonctionnement s'équilibrent de la manière suivante :

FONCTIONNEMENT	
Dépenses	7 415,92 €
Recettes	7 415,92 €

La Commission administrative,
Après en avoir délibéré,

ADOpte le Budget primitif du C.C.A.S.2022 qui lui est soumis.

Ainsi fait et délibéré, pour copie conforme,

Le Président,
Vincent TISSOT



Certifiée exécutoire le 06/04/2022
Transmise en Sous-Préfecture le 06/04/2022
Affichée le 06/04/2022